

Sciences économiques et juridiques

Examineurs : M. ZE EBLINGA ALBERT D. (PLETP/CG)

OUTIL AUTORISE : Calculatrice non programmable
Cette épreuve comporte deux parties indépendantes et obligatoires

Candidat(e) à l'examen du Baccalauréat 2021, votre enseignant M. ZEBEL vous soumet à un test comportant deux parties indépendantes et obligatoires afin d'apprécier vos compétences :

PREMIERE PARTIE : ECONOMIE D'ENTREPRISE

CHEMISE THEORIQUE : 10pts

- 1) Définir : effet de levier, programmation linéaire, PERT, tache fictive 4pts
- 2) Donner la différence entre une tache et une étape 1 pt
- 3) Citez en expliquant les étapes de la résolution d'un programme linéaire
3pts
- 4) Donner les limites de la rentabilité 2pts

CHEMISE PRATIQUE 10PTS

Document 1 : la société MAX fabrique deux (02) types de biens x et y qui passent dans deux (02) ateliers selon le tableau :

| | Usinage | Montage |
|-----------------------------|---------|---------|
| x | 4 h | 1 h |
| y | 2 h | 3 h |
| Capacité maximale mensuelle | 220 h | 180 h |

Le bien x a coûté à la société 17000 F et est vendu à 27000 F. le bien y a coûté à la société 16 000 F et est vendu à 28 000 F

Document 2 : le projet de fabrication d'un journal nécessite les tâches suivantes :

| Tâches | Tâche immédiatement précédente | Durées en jours |
|--------|--------------------------------|-----------------|
| A | - | 3 |
| B | - | 1 |
| C | A | 4 |
| D | B | 5 |
| E | B | 6 |
| F | D | 1 |
| G | D | 8 |
| H | CF | 9 |
| I | EG | 10 |

1- D'après le document 1 :

(10pts)

- ✓ Exprimer sous formes d'équation, la fonction qui permet de maximiser le profit.
- ✓ Exprimer sous forme d'inéquations, les contraintes limitant les possibilités de production des biens x et y
- ✓ Combien de biens de chaque type doit-on fabriquer pour maximiser le profit
- ✓ Déterminer le taux de rentabilité globale mensuel de cette entreprise si les capitaux investis s'élèvent à 10 000 000 FCFA
- ✓ Interpréter le résultat
- ✓ Etudier le plein emploi et le sous-emploi des ateliers.

2- D'après le document 2 :

(06pts)

- ✓ Présenter le PERT en ressortant les dates au plutôt et au plus tard de chaque tâche
- ✓ Quel est son chemin critique ?
- ✓ Si les tâches à réaliser pour le journal avaient commencé le 20/01/2020, à quelle date, devrait-être lue le journal ?

DEUXIEME PARTIE : DROIT

Document : Ali, Njombé et Ndiva ont créé une société, le 01/07/2010 est une SARL dont la raison sociale est AMIRES SARL à Dschang. L'article 14 des statuts prévoit que la SARL est dissoute pour les causes communes applicables à toutes les sociétés. Mlle Asseh est directrice marketing au sein de cette SARL depuis 3ans. Elle est enceinte de 8 mois et entend prendre légalement son congé de maternité. Pour relancer les activités après une période de crise décide par une note reportant tout départ en congé à une date ultérieure. Quelques jours avant sa date légale de départ en congé de maternité, Mlle Asseh a demandé plusieurs fois à rencontrer le directeur, au sujet de sa note. N'ayant pas pu le rencontrer elle a laissé entendre à sa secrétaire qu'elle prenait son congé de maternité, indépendamment de la note de suspension. Après un mois d'absence au poste de travail son patron saisi le TPI de Dschang pour la rupture du contrat de travail.

- 1- Définitions : SARL, acte sous seing privé, suspension du contrat de travail, faute disciplinaire **4pts**
- 2- Citer 4 effets de la suspension du contrat de travail **4pts**
- 3- Dire si le TPI de Dschang saisi par le Directeur, peut valablement statuer. Justifier votre réponse **3pts**
- 4- Citer deux avantages dont jouit la femme salariée du fait de sa grossesse **3pts**
- 5- Citer les caractéristiques du contrat **5pts**

Présentation 1pt